



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONSEIL

Cent cinquante-huitième session

Rome, 4-8 décembre 2017

Composition du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial

Suite que le Conseil est invité à donner

En application de la Résolution 7/2011 de la Conférence de la FAO, le Conseil est invité à élire six membres du Conseil d'administration du PAM parmi les États Membres de la FAO pour un mandat de trois ans (du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020) selon la répartition suivante:

- deux pays de la liste A (dont un siège occupé par roulement entre les listes, la période 2018-2020 correspondant à la liste A);
- un pays de la liste C;
- deux pays de la liste D;
- un pays de la liste E.

Les États Membres souhaitant se présenter sont invités à remplir le formulaire de présentation de candidature joint et à l'envoyer au Secrétaire général de la Conférence et du Conseil (bureau A-140) le **lundi 27 novembre 2017 à 12 heures** au plus tard.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

Louis Gagnon

Directeur de la Division de la Conférence, du Conseil et du protocole

Tél.: +39 06570 53098

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



mu417

1. Aux fins de l'élection au Conseil d'administration du PAM, les États Membres de la FAO sont répartis en cinq listes distinctes (A, B, C, D et E), qui figurent sur la page web du Conseil dans la colonne «Information supplémentaire»:

<http://www.fao.org/about/meetings/council/cl158/documents/fr/>.

2. Le Conseil est appelé à élire six membres pour un mandat expirant le 31 décembre 2020, afin de remplacer ceux dont le mandat prend fin le 31 décembre 2017, à savoir l'Australie (liste D), le Brésil (liste C), le Danemark (liste D), la République islamique d'Iran (liste B), la Libye (liste A) et la Pologne (liste E). Il convient de noter que le siège attribué par roulement sera occupé par un État de la liste B pendant la période 2015-2017 et par un État de la liste A pendant la période 2018-2020.

3. Les membres sortants sont rééligibles.

4. Un formulaire de proposition de candidature figure à l'*annexe A*.

Date d'échéance du mandat	Élus par le Conseil de la FAO	Élus par le Conseil économique et social
31 décembre 2017	Australie (D) Brésil (C) ¹ Danemark (D) Iran (République islamique d') (B) ² Libye (A) Pologne (E)	Chine (B) ³ Hongrie (E) Japon (D) Lesotho (A) ⁴ Panama (C) ⁵ Royaume-Uni (D)
31 décembre 2018	Afghanistan (B) Bénin (A) ⁶ États-Unis d'Amérique (D) Koweït (B) Pérou (C) ⁷ Suisse (D) ⁸	Bangladesh (B) Fédération de Russie (E) France (D) Inde (B) Libéria (A) Pays-Bas (D) ⁹

¹ Le Guatemala s'est retiré le 31 décembre 2016 et le Brésil a été élu. Il siègera du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017.

² Ce siège est affecté par roulement aux États des listes A, B et C comme suit: liste B (2015-2017), liste A (2018-2020) et liste C (2021-2023).

³ La République de Corée a démissionné le 31 décembre 2015 et le Conseil économique et social a élu la Chine, qui siègera du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017.

⁴ Lors de la réunion de coordination et de gestion du Conseil économique et social, tenue le 19 avril 2017, le Swaziland s'est retiré et le Lesotho a été nommé pour lui succéder jusqu'à la fin du mandat, soit du 20 avril 2017 au 31 décembre 2017.

⁵ Le Guatemala s'est retiré le 31 décembre 2015 et le Panama a été nommé pour lui succéder jusqu'à la fin du mandat, soit du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017.

⁶ La Mauritanie s'est retirée le 31 décembre 2016 et le Bénin a été élu. Il siègera du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018.

⁷ Le Mexique s'est retiré le 31 décembre 2016 et le Pérou a été élu. Il siègera du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018.

⁸ La Suède s'est retirée le 31 décembre 2016 et la Suisse a été élue. Elle siègera du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018.

⁹ Lors de la réunion de gestion et de coordination du Conseil économique et social tenue le 19 avril 2017, les pays de la liste D ont approuvé ce qui suit: la Finlande et l'Espagne démissionneront le 31 décembre 2017 et la Norvège et la Grèce leur succéderont jusqu'à la fin de leurs mandats respectifs, soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019; les Pays-Bas démissionneront le 31 décembre 2017 et la Nouvelle-Zélande leur succédera jusqu'à la fin du mandat, soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Date d'échéance du mandat	Élus par le Conseil de la FAO	Élus par le Conseil économique et social
31 décembre 2019	Argentine (C) Canada (D) Congo (A) Allemagne (D) Pakistan (B) Zimbabwe (A) ¹⁰	Égypte (A) Finlande (D) ⁹ Mexique (C) ¹¹ Arabie saoudite (B) Espagne (D) ⁹ Soudan (A)
31 décembre 2020	...(A) ...(A) ...(C) ...(D) ...(D) ...(E)	Chine (B) Guatemala (C) Hongrie (E) Japon (D) Lesotho (A) ¹² Royaume-Uni (D)

¹⁰ Le Zimbabwe et l'Angola se sont entendus pour partager comme suit un siège soumis à l'élection du Conseil de la FAO: le Zimbabwe siégera en 2017 et 2018 et l'Angola en 2019.

¹¹ Le Mexique et la Colombie se sont entendus pour partager comme suit un siège soumis à l'élection du Conseil économique et social: le Mexique siégera en 2017 et la Colombie en 2018 et 2019.

¹² À la cinquante et unième réunion du Conseil économique et social, tenue le 27 juillet 2017, le Lesotho, nommé par le Groupe de la région Afrique, a été élu par acclamation pour un mandat de trois ans, allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020.

Annexe A

Formulaire de proposition de candidature au Conseil d'administration du PAM

(à présenter lundi 27 novembre 2017 à 12 heures au plus tard)

Destinataires: Secrétaire général de la Conférence et du Conseil Date:
Bureau A-140

Le délégué de (État Membre de la FAO)

(Signature)

propose la candidature de pour la
liste^{1/}

.....

pour un siège au Conseil d'administration du PAM, pour un mandat
allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020.

Le délégué de (État Membre de la FAO)

(Signature)

accepte cette candidature.

^{1/} A, B, C, D ou E, selon le cas. Les sièges à pourvoir pour 2018-2020 sont les suivants:

deux sièges sur la liste A, un siège sur la liste C, deux sièges sur la liste D et un siège sur la liste E.